

**RECTIFICATIFS**

**Rectificatif au règlement (UE) n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 201 du 27 juillet 2012)*

Page 132, article 78, paragraphe 1:

*au lieu de:* «1. Au plus tard le 16 janvier 2014, les États membres communiquent à la Commission: ...»

*lire:* «1. Au plus tard le 16 novembre 2014, les États membres communiquent à la Commission: ...»

---